

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 avril 2024

Conseillers en exercice 43

Présents 27

Représentés 13

Absent 3

Votes

Pour 36

Contre 4

Abstention

N.P.P.V

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté·e·s :

SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacin
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
BOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

O B J E T

Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et de leurs Crédits de Paiement (CP)

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240403-DEL-24-018-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et de leurs Crédits de Paiement (CP)

LE CONSEIL,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles R.2311-3 et R.2311-9,

Vu la délibération n°11.162 du 23 novembre 2011 adoptant le principe du recours aux AP/CP (*autorisation de programme et crédit de paiement*) pour la gestion pluriannuelle des investissements,

Vu la délibération n°20.006 du 22 janvier 2020 approuvant la création de 6 opérations gérées en Autorisation de programme,

Vu la délibération n°21.080 du 30 juin 2021 approuvant la création de l'AP portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier Sud (NPNRU),

Vu la délibération n°22.027 du 23 mars 2022 approuvant la création de l'AP portant sur le projet de Plantation d'arbres.

Vu la délibération n°22.028 du 23 mars 2022 approuvant la création de l'AP portant sur le projet de rénovation énergétique école élémentaire Victor Hugo.

Vu la délibération n°22.029 du 23 mars 2022 approuvant la création de l'AP portant sur le projet de requalification du Centre technique Municipal (CTM).

Considérant qu'au vu de l'avancement des travaux relatifs à ces opérations, il est nécessaire d'actualiser les crédits de paiement en fonction des réalisations effectives,

Vu l'avis de la commission des Finances - Commerce - Marchés - Développement économique - Emploi - Insertion du 18 mars 2024,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'actualiser la répartition des crédits de paiements des 9 opérations suivantes :

N° AP	Intitulé de l'AP (Autorisation de programme)	Montant AP	CP (Crédits de paiement)						
			Réalisé au 31.12.23	2024	2025	2026	2027	2028	2029
12006	Groupe scolaire Mandela Langevin	2 450 000	1 490 958,12	800 000,00	159 041,88				
12007	Groupe scolaire Marcel Cachin Aggrandissement	800 000	0,00						
12009	Travaux voirie	20 000 000	1 099 072,49	3 300 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 600 927,51
12010	Eclairage Public Passage basse tension	3 100 000	1 212 902,48						
12011	Aires de jeux pour enfants Renouvellement	2 000 000	552 878,69	770 000,00	445 000,00	232 121,31			
12012	NPNRU - Quartier Sud	30 233 432	1 655 910,40	4 177 836,00	6 629 572,00	11 667 206,00	7 155 385,00	1 084 136,00	1 029 806,00
12013	Plantation d'Arbres	1 500 000	491 161,83	1 000 000,00	8 838,17				
12014	Renovation énergétique école élémentaire Victor Hugo	1 910 000	912 536,52	900 000,00	97 463,48				
12015	Requalification du Centre Technique Municipal (CTM)	2 646 000	0,00	300 000,00	1 000 000,00	1 346 000,00			
Total dépenses en AP		64 639 432	6 502 884,01	10 047 836,00	11 242 452,05				

Article 2 : Précise que :

- Les AP suivantes ont été clôturées : AP Groupe scolaire Marcel Cachin et AP Eclairage public.
- Les AP suivantes ont été augmentées :

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240403-DEL-24-018-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

- L'AP Travaux voirie initialement prévue à hauteur de 3 298 000 €, est désormais portée à 20 M€.
- L'AP Aires de jeux pour les enfants initialement prévue à hauteur de 770 000 €, est désormais portée à 2 M€.

- Les montants des autres AP restent inchangés.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240403-DEL-24-018-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024